

OFFRE 2021 - VOLET ASSURANCE - MARCHÉ DES PARTICULIERS

Les Assurés : le Titulaire, son Conjoint, leurs enfants et petits-enfants, y compris par alliance, de moins de 25 ans, dès lors qu'ils sont fiscalement à charge d'au moins un de leurs parents, leurs ascendants et descendants, sous certaines conditions.
Les Assurés sont garantis lorsqu'ils voyagent seuls ou ensemble.



	CIRRUS	MAESTRO	MASTERCARD VISA CLASSIC	GOLD MASTERCARD VISA PREMIER	WORLD ELITE MASTERCARD VISA INFINITE
LES PRESTATIONS D'ASSURANCE EN INCLUSION DES CARTES BANCAIRES *					
PÉRIMÈTRE D'APPLICATION DES GARANTIES			En France et à l'étranger Périmètre privé et professionnel	En France et à l'étranger Périmètre privé et professionnel	En France et à l'étranger Périmètre privé et professionnel
ASSURANCE DECES/INVALIDITE PERMANENTE ¹					
ACCIDENT DE VOYAGE			Jusqu'à 95 000 €/sinistre/famille	Jusqu'à 310 000 €/sinistre/famille	Jusqu'à 620 000 €/sinistre/famille
ACCIDENT DE PRÉ OU POST ACHEMINEMENT			Jusqu'à 46 000 €/sinistre/famille	Jusqu'à 310 000 €/sinistre/famille	Jusqu'à 620 000 €/sinistre/famille
ACCIDENT DE TRAJET (- DE 100 KM)				Jusqu'à 46 000 €/sinistre/famille	Jusqu'à 46 000 €/sinistre/famille
ASSURANCE ANNULATION MODIFICATION OU INTERRUPTION DE VOYAGE					
REMBOURSEMENT EN CAS D'ANNULATION/MODIFICATION/INTERRUPTION DE VOYAGE				Jusqu'à 5 000€/assuré	Jusqu'à 10 000€/assuré
ASSURANCE RETARD D'UN MOYEN DE TRANSPORT PUBLIC					
RETARD/ ANNULATION/ SURBOOKING / MANQUEMENT DE CORRESPONDANCE				Jusqu'à 450€/sinistre (dès 2h) Frais de repas : 50€/assuré/repas	Jusqu'à 900€/sinistre (dès 2h)
ASSURANCE RETARD/PERTE/VOL/DETERIORATION DE BAGAGES ²					
RETARD DE BAGAGES				Jusqu'à 450€/sinistre (dès 4h)	Jusqu'à 900€/sinistre (dès 4h)
PERTE / VOL / DÉTERIORATION DE BAGAGES LORS DU VOYAGE				Jusqu'à 850€/bagage dont 300€ par objet de valeur (Franchise de 50€)	Jusqu'à 1 900€/bagage dont 600€ par objet de valeur
VOL DE BAGAGES À L'HÔTEL OU DANS LE VÉHICULE DE LOCATION					Jusqu'à 1 900€/bagage dont 600€ par objet de valeur
ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE A L'ETRANGER					
RESPONSABILITÉ CIVILE DE L'ASSURÉ EN CAS DE DOMMAGES CORPORELS, MATÉRIELS OU IMMATERIELS CAUSÉS À UN TIERS				Jusqu'à 2 000 000€/sinistre	Jusqu'à 5 000 000€/sinistre Limitation à 2 000 000€ pour les dommages matériels et immatériels
ASSURANCE NEIGE ET MONTAGNE					
FRAIS MÉDICAUX (POUR TOUT PRÉJUDICE > À 30 €)				Jusqu'à 2 300 /assuré	Jusqu'à 2 300 /assuré
REMBOURSEMENT DE FORFAITS ET COURS DE SKI				Jusqu'à 850 €/assuré/accident	Jusqu'à 850 €/assuré/accident
FRAIS DE RECHERCHE				Frais réels	Frais réels
FRAIS DE TRANSFERT				Frais réels	Frais réels
BRIS/VOL DU MATÉRIEL DE SPORTS DE MONTAGNE PERSONNEL				Jusqu'à 8 jours de prise en charge des frais de location Uniquement le bris	Jusqu'à 8 jours de prise en charge des frais de location
BRIS/VOL DU MATÉRIEL DE SPORTS DE MONTAGNE LOUÉ				Jusqu'à 850 €/assuré (Franchise 20%)	Jusqu'à 850 €/assuré (Franchise 20%)
RESPONSABILITÉ CIVILE EN CAS DE DOMMAGES CORPORELS ET/OU MATÉRIELS CAUSÉS À UN TIERS) ³				Jusqu'à 1 000 000€/an (dommages matériels > à 150€)	Jusqu'à 1 000 000€/an (dommages matériels > à 150€)

	CIRRUS	MAESTRO	MASTERCARD VISA CLASSIC	GOLD MASTERCARD VISA PREMIER	WORLD ELITE MASTERCARD VISA INFINITE
DÉFENSE ET RECOURS				Jusqu'à 8 000 € /sinistre	Jusqu'à 8 000 € /sinistre
ASSURANCE DOMMAGE / VOL DES VEHICULES DE LOCATION					
REMBOURSEMENT EN CAS DE DOMMAGE / VOL				Prise en charge à hauteur des frais de réparation ou de la franchise Prise en charge des frais de dossiers jusqu'à 75 €/sinistre limité à 2 sinistres/an	Prise en charge à hauteur des frais de réparation ou de la franchise Prise en charge des frais de dossiers jusqu'à 75 €/sinistre limité à 2 sinistres/an
PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'IMMOBILISATION					

ASSURANCE ANNULATION BILLETS DE SPECTACLES

REMBOURSEMENT EN CAS D'IMPOSSIBILITÉ DE S'Y RENDRE					Jusqu'à 300€/événement limité à 1 500 euros/an
--	--	--	--	--	--

SécuriPANNE - SécuriSHOPPING					
SécuriPANNE, PROLONGATION GARANTIE CONSTRUCTEUR			Uniquement pour les cartes Double Action Jusqu'à 1 500 €/sinistre limité à 3 000 €/an/carte	Jusqu'à 1 500 € /sinistre limité à 3 000 € /an/carte	Jusqu'à 3 000 € /sinistre limité à 6 000 € /an/carte
SécuriSHOPPING, PROTECTION DES ACHATS			Uniquement pour les cartes Double Action Jusqu'à 1 500 €/sinistre limité à 3 000 €/an/carte	Jusqu'à 1 500 € /sinistre limité à 3 000 € /an/carte	Jusqu'à 3 000 € /sinistre limité à 6 000 € /an/carte

* Dans la limite des dispositions prévues par les notices d'information des contrats d'assurance de chaque carte bancaire.

- 1 - Un même sinistre ne peut donner lieu au versement à la fois du capital décès et du capital invalidité. Le capital décès sera versé en déduction du montant déjà versé au titre de l'invalidité.
- 2 - La garantie «Perte/Vol/Détérioration des bagages» n'est pas cumulable avec la garantie «Retard de bagages», étant précisé que le montant versé au titre d'un «Retard de bagages» sera déduit du montant total remboursé lorsque les bagages seront définitivement perdus.
- 3 - Cette garantie n'est pas cumulable avec la garantie «Responsabilité civile à l'étranger».

Les contrats d'assistance et d'assurance pour le compte des Assurés sont souscrits par CAMCA Courtage, dûment mandaté à cet effet par l'Emetteur, auprès de : 1) pour l'assistance : Mutuaide Assistance (SA au capital de 12 558 240 € entièrement versé - Entreprise régie par le Code des Assurances, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous la référence 383 974 086 sise 126, rue de la Piazza - CS 20010 - 93196 Noisy le Grand CEDEX . 2) pour l'assurance : CAMCA Mutuelle (Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole (CAMCA), société d'assurance mutuelle à cotisations variables, 53, rue la Boétie 75008 PARIS, immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro SIRET 784 338 527 00053). CAMCA Courtage est courtier d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07002817(www.orias.fr), Société par actions simplifiée au capital de 625 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 428 681 985, ayant son siège social sis 53, rue la Boétie 75008 PARIS. es entreprises sont soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) sise 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09.